Envoyé en préfecture le 26/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le 26/11/2024
ID : 049-214902462-20241119-24SE1911_13-DE

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie LECOMTE Delphine à GUIBERT Vincent SOUILHE Jérôme à PUSHPARAJ Emilie
Absent(s) excusé(s)	
Absents	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaires de séance	CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-13 | Culture – Rive d'Arts – Demande de subvention au Département pour une aide aux expositions et résidences d'art contemporain en territoire

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122.22,

Considérant que l'offre d'exposition et de résidence proposée par Rive d'Arts répond aux objectifs opérationnels énoncés par le dispositif de demande de subvention, à savoir :

- Inscrire la présence de l'art contemporain et la diversité artistique dans le quotidien des habitants de Maine-et-Loire.
- Tisser des liens entre la population et les artistes autrement qu'à travers une exposition, notamment avec des actions culturelles.

Envoyé en préfecture le 26/11/2024
Reçu en préfecture le 26/11/2024
Publié le
ID : 049-214902462-20241119-24SE1911_13-DE

Considérant l'avis de la Commission ressources en date du 5 novembre 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la demande de subvention à hauteur de 6 000 €,**
- **Autorise Monsieur le maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	**32**	**POUR**	**28**
Présents	**24**	**CONTRE**	**0**
Pouvoirs	**4**	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	**28**	**TOTAL**	**28**

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon